

Plérin, le 10 avril 2019

**CENTRE DE GESTION**  
de la fonction publique territoriale

Direction Administration Générale  
Et soutien aux collectivités  
Service Finances et Conventions  
N° 15-1012 PJJ/PF/PO  
Tél. : 02.96.58.64.12  
Fax : 02.96.58.63.63

Mesdames et Messieurs les Maires  
Et Présidents des collectivités affiliées

OBJET : Affiliation à titre volontaire

Chers collègues,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance une demande d'affiliation à titre volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Côtes d'Armor émanant de :

Raison Sociale de la Collectivité	Date de la demande	Adresse du Siège	Président
Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable du KREIZ BREIZH ARGOAT	10/04/2019	2, rue Gustave LAUNAY 22480 ST-NICOLAS-DU-PELEM	M. Jean-Yves PHILIPPE, Maire de ST-CONNAN et Président de la CDC du KREIZ-BREIZH

La réglementation prévoit que pour ce type de collectivité, l'ensemble des collectivités et établissements publics affiliés doivent en être informés afin qu'elles puissent éventuellement faire valoir leurs droits à opposition dans un délai de 2 mois suivant la transmission de l'information.

Ainsi, en l'absence d'observations de votre part avant le 26 juin 2019 au plus tard, l'accord de votre collectivité sera considéré comme tacite.

Le Centre de Gestion constatera alors si les conditions de majorité requises sont remplies ou non et statuera sur cette demande d'affiliation lors d'une prochaine réunion de son Conseil d'Administration.

Je vous prie de croire, Chers Collègues, en l'expression de mes dévoués sentiments.

Le Président,  
Nic CAURET  
Président de  
LAMBALLE TERRE et MER

